

**2114 - Actions décentralisées**

**Solidarité Internationale -  
Second appel à projets 2014**

**Rapport n° CP/2014/692**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions destinées à soutenir les projets de solidarité internationale de associations bas-rhinoises, présentés dans le cadre du second appel à projets 2014, instauré par la délibération du 27 octobre 2008.

Je soumetts à votre approbation 4 demandes de subvention en faveur des associations bas-rhinoises, concernant des projets de Solidarité Internationale, conformément au tableau annexé au présent rapport.

Ces demandes ont été traitées dans le cadre du guichet commun mis en place par la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin, dans un souci de simplification des démarches des associations.

Trois d'entre elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée (CCTD), lors de sa réunion du 9 octobre 2014.

Le montant des 3 subventions d'investissement qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 5 250 euros. Ce montant sera imputé sur l'autorisation de programme concernant l'appel à projets de solidarité internationale, dont la situation est détaillée dans le tableau ci-après.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39152	204-20422-041	150 000,00 €	134 300,00 €	5 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, conformément au tableau annexé, 3 subventions d'investissement d'un montant global de 5 250 euros, aux associations suivantes :*

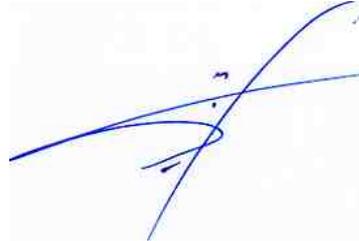
- "Nicarali", à hauteur de 3 000 euros, pour le projet 2014/2015 de bibliothèque mobile en faveur des communautés rurales de Sebaco, au Nicaragua (Amérique centrale),
- "Jeunesse Ouvrière Chrétienne" du Bas-Rhin, à hauteur de 1 500 euros, pour le projet 2014 de construction d'un centre pour jeunes, à Noépé, au Togo (Afrique), sous réserve de l'obtention des garanties des autorités locales attestant l'intérêt public du projet et des pièces administratives manquantes,
- "Cycles et Solidarité", à hauteur de 750 euros, pour le projet 2014 d'envoi de vélos en faveur de jeunes, à Phnom Penh (Asie), à titre exceptionnel en guise d'aide au démarrage.

*Ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois par dérogation au règlement financier du Conseil Général du Bas-Rhin en vigueur, dès que la délibération attributive sera devenue exécutoire et sur présentation des justificatifs manquants pour l'Association "Jeunesse Ouvrière Chrétienne".*

*Les bénéficiaires devront justifier à posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit la réalisation du projet, le compte rendu et le budget final détaillé du projet, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL